

ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

ANNEXE 4

INFORMATIONS GENERALES STAGES

A conserver par la famille

A rendre au Professeur Principal

A rendre à la Vie Scolaire

A rendre au secrétariat

Madame, Monsieur,

Votre enfant est inscrit en classe de **CAP agricole SAPVER en 2^{ème} année.**

Dans le cadre de sa formation, il est amené à faire des **Périodes de Formation en Milieu Professionnel (PFMP) obligatoires** pour présenter son diplôme.

En 2^{ème} année : 2 périodes de FMP sont fixées aux dates suivantes :

- **PFMP 3 : 4 semaines** du lundi 30 octobre au vendredi 24 novembre 2023
- **PFMP 4 : 2 semaines** du lundi 04 mars au samedi 16 mars 2024

Au cours de cette deuxième année de formation, votre enfant doit effectuer ces Périodes de Formation en Milieu Professionnel dans les deux champs de compétences du diplôme : **une en service à la personne et une en accueil-vente.**

La **première période** de 4 semaines pourra être réalisée dans le **champ de compétence préférentiel** de votre enfant.

Nous vous indiquons les lieux de PFMP possibles afin que vos enfants puissent effectuer leur recherche :

- **Services aux personnes (effectuer des tâches et communiquer avec l'utilisateur soit auprès de personnes âgées, personnes en situation de handicap, enfants)**

⇒ EHPAD, maison de retraite, résidence autonomie, cantine scolaire, crèche, multi-accueil, maison d'assistantes maternelles (MAM), hôpital, cuisine de collectivité, accueil de loisirs sans hébergement (centre de loisirs), centre socio culturel, école maternelle (convention auprès de la mairie et stage avec l'ATSEM) ...

- **Accueil-vente (maintenir le rayon en état marchand et accompagner le client dans son acte d'achat, dans un commerce de denrées périssables ou non)**

⇒ Boulangerie, pâtisserie, fleuriste, primeur, épicerie d'alimentation générale, traiteur, fromagerie /crèmerie, horticulteur, restaurant ou en restauration rapide (service uniquement), magasin de producteurs, magasins textile/chaussures/accessoires de beauté...

Les terrains de PFMP possibles étant fortement sollicités sur le secteur, **nous vous invitons à faire les recherches dès à présent.**

Les **conventions de PFMP** sont à remplir par l'entreprise et/ou à ramener à l'établissement pour la rentrée 2023.

Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous souhaitons un excellent été.

Cordialement.

L'équipe pédagogique de CAP agricole SAPVER